



Projet HOMME – GIS HomMer et UMR AMURE

Enquête auprès des gestionnaires d'espaces naturels littoraux et marins
protégés

Notice d'information

Contexte et finalités

Le GIS HomMer est un réseau de chercheurs en sciences humaines et sociales et de gestionnaires d'aires marines protégées. Le rôle du GIS est d'animer ce réseau, de favoriser les collaborations et la connaissance sur les usagers de la mer et du littoral et sur la gouvernance des aires marines et littorales protégées.

En outre, et conjointement avec l'UMR AMURE, il coordonne actuellement le projet de recherche HOMME financé par la Fondation de France, qui vise à comprendre comment l'information scientifique contribue à la gestion et à la gouvernance des aires protégées françaises (métropole et outremer), qu'elles soient marines ou littorales. Il s'agit d'étudier les dispositifs de suivi et d'évaluation utilisés et mobilisés par les gestionnaires pour informer des évolutions observées (dynamiques environnementales, dynamiques humaines et sociales, effets des mesures de gestion, ...): suivis scientifiques, observatoires ou tableaux de bord par exemple.

C'est à ce titre qu'une enquête est menée auprès des gestionnaires d'aires marines et littorales protégées. Cette enquête a pour but d'étudier les caractéristiques des dispositifs de suivi et d'évaluation existants, les contributeurs à ces dispositifs, la manière dont ils sont utilisés et quels sont leurs apports et limites pour la gestion des aires marines protégées.

Déroulement et modalités de réalisation des entretiens

L'enquête est menée en ligne, via l'outil LimeSurvey mis à disposition par l'Université de Bretagne Occidentale. La durée moyenne de l'entretien est estimée d'une vingtaine de minutes et peut varier entre 15 minutes et 30 minutes.

Après le **formulaire de consentement**, l'enquête en ligne est divisée en quatre parties :

- Section 1 : l'activité professionnelle, la structure et l'AMP du gestionnaire répondant
- Section 2 : les données scientifiques utilisées dans l'AMP
- Section 3 : l'évaluation de la gestion et de la gouvernance de l'AMP
- Section 4 : le profil du répondant (année de naissance, diplôme le plus élevé, nature de la formation initiale, région d'habitation).

Les réponses écrites (questions à choix multiples, questions ouvertes) sont enregistrées automatiquement dans l'application Limesurvey en ligne.

Cette enquête menée par le GIS HomMer et l'UMR AMURE nécessite le recueil de données à caractère personnel dans le respect du RGPD, Règlement européen sur la gestion des données (<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protectiondonnees>).

Les données obtenues à partir de cette étude seront utilisées strictement aux fins de ladite étude.

Coordonnées de l'organisme collecteur :
GIS HomMer / UMR AMURE / IUEM
Technopôle Brest-Iroise
Rue Dumont D'Urville
29280 Plouzané

Droit de retrait

Le répondant a la possibilité d'interrompre sa participation à l'enquête à tout moment. De nombreuses questions ne sont pas obligatoires (nom de la structure, nom de l'AMP pour lesquelles travaillent le répondant par exemple).

Le répondant garde la possibilité de **revenir sur ses choix** à tout moment de l'enquête et au-delà, dans une période correspondant à la durée du projet d'étude (2023-2025). En cas de retrait de son consentement, le participant est informé que les données le concernant seront détruites.

Type, durée de conservation et diffusion des données

Les réponses à l'enquête en ligne sont enregistrées sur l'application Limesurvey en ligne le temps de l'enquête. Elles seront ensuite traitées sur un logiciel d'analyse de données. Les données brutes et traitées seront enregistrées à la fois sur le serveur sécurisé de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (compte individuel) et sur le serveur d'HumNum (Sharedocs) pendant la durée de l'étude (2023-2025). Aucune donnée personnelle ne sera diffusée et seuls des résultats agrégés seront utilisés pour le rapport d'étude, qui sera diffusé aux répondants qui le souhaitent ainsi que sur le site du GIS HomMer. Ce document est également stocké sur le serveur HumNum pendant la durée de l'étude. A la fin de l'étude, il est prévu de supprimer l'ensemble de ces documents sur le serveur Humanum.

Protection des données à caractère personnel

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et de l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant est informé de ce qui suit :

Les données à caractère personnel sont les nom et prénom, le parcours professionnel, les avis et expériences sur les dispositifs de suivi et d'évaluation des AMP.

La base légale du traitement est :

- La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel seront conservées sur la durée de l'étude, soit 3 ans (2023 – 2025).

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données les chercheurs impliqués dans le projet de recherche HOMME, coordonné par le GIS HomMer et l'UMR AMURE.

Les nom et prénom n'apparaîtront pas dans le document final mis en forme qui sera diffusé sur le site web du GIS HomMer.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les répondants disposent des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données :

- Le droit **d'opposition** : vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données et disposez du droit de retirer votre consentement ;
- Le droit **d'accès** et de **rectification** de vos données ;
- Le droit **d'effacement** ;
- Le droit à une **utilisation restreinte** lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles ;
- Le droit à la **portabilité** : communiquer vos données à la personne de votre choix.
- Vous pouvez donner des instructions sur le sort de ses données après votre décès.

Les répondants peuvent exercer leurs droits à tout moment, sous réserve de justifier de leur identité, en adressant soit un courriel à l'adresse marie.guingot@univ-brest.fr soit un courrier postal à Marie Guingot, UMR 6308 AMURE, IUEM, Rue Dumont D'Urville, 29280 Plouzané. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'indiquer noms, prénoms et adresse.

Pour plus d'informations, il est possible de s'adresser à la **DPD** (déléguée à la protection des données) : **CNRS Service protection des données** – 2 rue Jean Zay – 54519 – Vandoeuvre lès Nancy - dpd.demandes@cirs.fr

Si le répondant estime, après avoir contacté le GIS HomMer, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il a la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (**CNIL**) ou par courrier postal : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.